

Artigueloutan

Bulletin N°35 - Juillet 2025
le site : www.artigueloutan.fr

Un village à vivre



sommaire

Le mot de Mme le maire - Etat civil - Repère de crue
Travaux - Broyage - Cimetière
Participation citoyenne - Cantine scolaire - Divers
Budget 2025 - Artigueloutan en fêtes
Dans la lumière - Groupe GMD Pau - Pélissié
Retour sur images - Agenda deuxième semestre


Artigueloutan
Un village à vivre

PAU BEARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération



Le mois de juin est pour notre village, synonyme de fêtes pour notre plus grand bonheur.

(Fêtes communales, de la musique, de l'école, des associations...)

Moments de joies et de partages, qui cette année encore, se sont déroulés dans un esprit chaleureux et respectueux.

En avril, le Conseil municipal a voté un budget sobre mais équilibré, malgré la baisse systématique de nos dotations.

Même si la commune se porte bien, cette situation devient préoccupante, car sans recette (autre que les impôts fonciers dont une partie est redistribuée à l'Agglo, et pour diverses taxes :

Gémapi, ordures ménagères, spéciales d'équipement), notre marge de manœuvre se réduit.

Notre capacité d'autofinancement diminue chaque année, alors que nous limitons déjà au maximum toutes les dépenses de fonctionnement de la mairie.

Pour exemple, nous n'avons plus aucune ressource dédiée pour l'entretien de la voirie.

Alors que l'Etat s'est accaparé les recettes financières de la route (taxes sur les carburants, redevances des péages, amendes...), dans les communes rurales comme Artigueloutan, où 95% de nos déplacements du quotidien se font en voiture, nous allons désormais devoir payer seuls les factures de nos routes et de leurs aménagements.

Parce qu'il était difficile et coûteux à entretenir, nous avons revendu le bâtiment industriel « ex Total », au groupe GMD - Pélissier SAS, une entreprise locale, gage de valeur et de qualité pour notre territoire.

Ces liquidités vont permettre à la mairie d'envisager de nouveaux projets d'investissements pour l'avenir (comme la rénovation des vestiaires du stade en 2026).

Je précise pour ceux qui colportent de fausses informations, que nos anciens locataires sont partis car ils ne pouvaient pas payer le loyer.

La Mairie est d'abord là pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants.

Elle pourrait dans le cas inverse, être soupçonnée d'accorder / recevoir des faveurs d'une entreprise privée.

Nous vivons dans une société où tout le monde donne son avis sur tout sans rien savoir, où c'est le dernier qui parle qui a raison, où la force l'emporte sur le droit.

Tout cela ne me plaît pas, je tenais à le dire.

Mais plutôt que de me décourager, je réalise qu'il faut redoubler d'efforts pour rassurer, écouter, rassembler.

À l'heure du bilan et de l'élaboration de nouveaux projets, il faut reconnaître que ce mandat 2020-2026 n'aura ressemblé à aucun autre.

Il a commencé avec la crise du COVID-19 et s'achève dans un climat d'instabilité nationale et internationale préoccupant, mais surtout avec une situation financière française extrêmement grave.

Les Maires et leurs Conseils municipaux savent mieux que personne l'importance de l'action locale pour assurer les services publics du quotidien, pour préparer concrètement l'avenir par des projets d'investissement, pour renforcer le lien social et aider ceux qui en ont le plus besoin.

Le réchauffement climatique va mettre l'humanité au pied du mur. Alors que certains continuent de penser que toutes ces alertes sont des histoires d'écologistes, moi je pense que c'est surtout un prétexte pour continuer à ne rien faire.

Pas question de baisser les bras, les défis à venir sont colossaux. J'ai beaucoup appris durant ces six années comme maire, toujours avec enthousiasme, patience et persévérance, mais il reste encore tellement à faire.

C'est pourquoi j'ai décidé de me représenter aux élections municipales en mars 2026, avec un Conseil municipal en partie renouvelée.

Nous allons continuer à travailler pour Artigueloutan et ses habitants, dans l'intérêt collectif et l'envie de garder notre village où il fait bon vivre.

A toutes et tous je vous souhaite de passer un très bel été.

Marie-Claire Né



Etat civil

Naissances

Olivia GALVES, née le 16 janvier
Nino MECHE, né le 20 février
Paulin CHAPELIER, né le 10 mars
Paul DARRIVERE, né le 13 juin

Mariage

Pascale VERGNE et Thibaut JAVOY
le 31 mai
Marie DOMY et Albert MAURY
le 14 juin

Les réunions du Conseil

le 15 janvier, 12 février, 26 mars,
9 avril, 14 mai et 25 juin



Bienvenue

Mme Bordagi Anais est arrivée au secrétariat de la mairie pour un poste adjoint administratif à temps partiel depuis le 1er juillet. Nous lui souhaitons la bienvenue venue à Artigueloutan.

Recensement citoyen JDC et Service national

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.

- Les filles et les garçons né(s) en juillet, août, septembre 2009 doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 1^{er} octobre 2025.
- Les filles et les garçons né(s) en octobre, novembre, décembre 2009 doivent se présenter au secrétariat de mairie avant le 1^{er} janvier 2026. Ils devront se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Editeur : Mairie d'Artigueloutan - Bulletin n°35 - Juillet 2025
4, rue de la mairie - 64420 ARTIGUELOUTAN
Directrice de la publication : Marie Claire Né
Rédaction et mise en page : Mairie d'Artigueloutan
mairie@artigueloutan.fr - Tél. 05 59 81 70 01 - www.artigueloutan.fr
Impression : Imprimerie Perspective - 64160 MORLAAS
Imprime vert - Imprimé dans le respect des normes environnementales

Repère de crue

Le gave de Pau ainsi que la plupart de ses affluents ont connu des crues parfois importantes dont les traces sont documentées mais pour lesquelles la mémoire des riverains s'estompe avec le temps.

Les repères de crues sont des marques qui matérialisent les niveaux d'eaux atteints par un cours d'eau lors d'une crue. Ils sont des témoins historiques destinés à perdurer dans le temps. Ces repères permettent de faire vivre la mémoire des inondations passées et développent la conscience et la culture du risque.

La loi dite « Bachelot » du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels impose aux communes, soumises à un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), la pose d'au moins un repère de crue.

C'est la raison pour laquelle Artigueloutan a décidé la mise en place d'un repère de crue pour indiquer le niveau de l'eau atteint par l'Ousse.

Matérialisés par un macaron, ces repères précisent la date de la crue, le nom du cours d'eau ainsi que le niveau d'eau atteint. Le QR code permet de visualiser une carte recensant tous les repères de crues installés sur le territoire du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.



Signatures entre la Mairie et le Parquet de Pau

Le 17 février 2025, Mr. Rodolphe Jarry, Procureur de la République de Pau, est venu signer à la mairie deux conventions avec le maire

Marie-Claire Né.

- La première relative à la mise en œuvre du « **rappel à l'ordre** », concerne certaines contraventions commises sur le territoire de la commune et susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique.

- La seconde convention concerne les faits de dégradations, détériorations des biens communaux, dépôts illicites d'ordures... commis au préjudice de la commune. Désormais avec l'accord préalable du Parquet, la mairie pourra proposer au contrevenant une « **transaction municipale** », consistant en la réparation pécuniaire des dommages.

Marie-Claire Né déplore les cas de dégradations des biens sur le village. Pour moi ces « **faits divers** » finissent par coûter cher à la commune.

Travaux voirie communale

Plusieurs voies communales ont été refaites au printemps. Le chemin du Partet, la rue Henri IV le seront à la rentrée.

Artigueloutan compte 34 km de voirie dont 2 départementales.

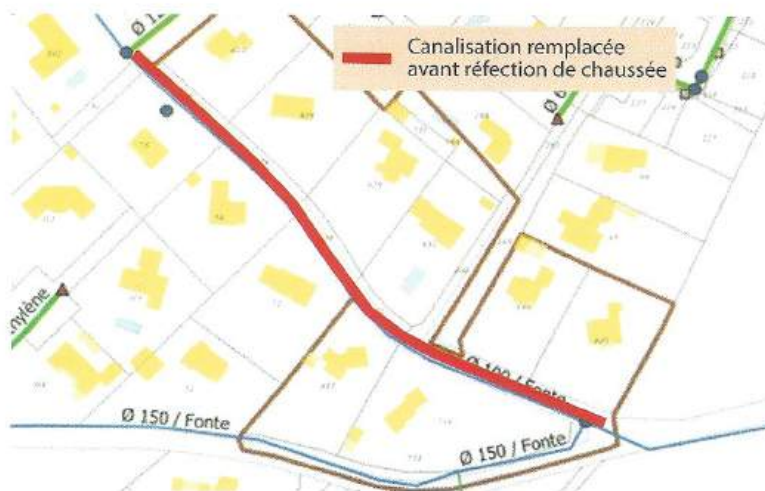
Pourtant la mairie ne reçoit plus aucune aide financière pour l'entretien de ses routes. Elle doit financer entièrement la réfection de la voirie, ce qui représente un coût énorme pour notre collectivité. C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de prioriser les travaux.

L'extrémité Est de la rue du ruisseau, sera refaite au premier semestre 2026.

En effet, le SEABB (Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre) doit d'abord intervenir pour remplacer la canalisation d'eau potable qui se trouve actuellement sous des propriétés privées (entre le 34 et le 46 rue du Ruisseau) pour en installer une nouvelle sous la route.

L'ancienne canalisation sera alors condamnée et donc hors d'usage.

Nous vous tiendrons informés plus précisément des travaux le moment venu.



Opération broyage de quartier



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à réduire significativement la production de déchets verts, et à promouvoir leur valorisation locale.

**Notez la date dans vos agendas,
le samedi 13 septembre 2025 à partir de 9h**

Une opération broyage mobile gratuite de vos végétaux, sous forme de drive, vous sera proposée par les services de l'agglo, en partenariat avec l'association Ecocène.

Situé sur l'espace vert du parking de l'école, vous pourrez arriver (remorque, autre...) avec vos tailles d'arbustes ou de haies, et repartir avec du broyat, très utile pour vos jardins (compostage, paillage...).

Ce dispositif encourage les pratiques de jardinage durable, et sera l'occasion d'échanges pédagogiques avec des professionnels.

Communiqué cimetière

Dans la cadre de la gestion du cimetière d'ARTIGUELOUTAN, la municipalité va procéder à un recensement et un inventaire des tombes.

Plusieurs tombes de notre cimetière sont actuellement sans concession ou en état manifeste d'abandon. C'est pourquoi, une procédure de reprise va être envisagée afin de libérer des emplacements et permettre un nouvel agencement du cimetière.

Les familles sont invitées à se présenter à la Mairie afin de préciser si elles souhaitent ou non pérenniser leur sépulture. Nous restons à votre disposition pour toutes vos questions.



Dispositif Participation Citoyenne

Ici nous gardons l'œil ouvert ! 

Lundi 12 mai 2025, la commune d'Artigueloutan a signé avec Samuel Gesret secrétaire général de la Préfecture et le Colonel Jean Bouldoires, Commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques, la mise en place du dispositif de participation citoyenne.



Chaque année, la collectivité et plusieurs habitants d'Artigueloutan sont victimes de vols, démarchages frauduleux, cambriolages, dégradations....

Nous devons agir, en nous organisant, pour nous rendre utile, nous protéger et aider les gendarmes dans leurs enquêtes.

Ce dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants (structuré autour de citoyens référents) à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante.



Restauration scolaire

La SPL PBP Restauration œuvre au quotidien pour garantir une restauration de qualité, plus durable et accessible au plus grand nombre dans les communes.

10 500 repas par jour

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, la SPL PBP Restauration s'efforce de développer des approvisionnements responsables, en ciblant les produits issus de l'agriculture biologique et les produits locaux.

La part de ces produits dans les assiettes a progressé, malgré une crise sanitaire et une période d'inflation.

Parallèlement, la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité, elle anime un groupe de progrès à l'échelle du territoire constitué de communes volontaires. Les travaux s'articulent autour d'un diagnostic permettant l'évaluation du gaspillage.



Maison départementale de l'autonomie

Accident, maladie, handicap, vieillesse sont autant de situations de perte d'autonomie auxquelles nous, ou l'un de nos proches, serons peut-être amenés à faire face.

Pour mieux vous informer le Conseil départemental lance la Maison départementale de l'autonomie (MDA64).

Découvrez l'ensemble des aides, qui favorisent le maintien de votre autonomie sur le site www.mda64.fr ou en composant le 05 59 04 64 64 ou dans l'un des 18 points d'accueil physique MDA.

Compte administratif 2024

Fonctionnement

Dépenses : 831 522,28 €
Recettes : 979 484,87 €
soit un excédent de 147 962,59 €

Investissement

Dépenses : 658 509,65 €
Recettes : 928 710,06 €
soit un excédent de 270 200,41 €

Résultat de clôture : excédent de 418 163,18 €

Budget prévisionnel 2025

Dépenses de fonctionnement : 897 441,55 €

- **Charges à caractère général** : 248 739,36 € dont achats et variations de stocks 147 900 € (SPL, eau, électricité, fournitures).
- **Services extérieurs** : 89 009,36 € (Sateg, postes incendie, numérique, cosoluce, charges Foncia, bâtiments publics, voirie, matériel roulant, extincteurs, assurances, maintenance, formation employés).

Ce chiffre est très supérieur au montant réalisé en 2024 pour plusieurs raisons : nous avons prévu une somme importante pour l'entretien de la voirie (12 509 €) parce qu'il n'est plus possible de financer certains travaux comme l'élagage ou les curages de fossés en investissement ainsi qu'en entretien des bâtiments (19 000 €).

- **Charges de personnel** : 374 200 €
- **Autres charges de gestion** : 75 905,83 €
Indemnités élus : 42 000 €, Associations : 11 190 €, TE64, APGL ...

Recettes de fonctionnement : 897 441,55 €

- **Produits des services** : 90 070 € (photovoltaïque, cimetière, cantine)
- **Impôts et Taxes** : 475 353,76 €
- **Dotations et participations** : 100 754 €

Dans ce chapitre, l'essentiel des ressources est constitué des dotations de l'Etat, la dotation, globale de fonctionnement pour un montant de 43 680 € (en baisse de 4 369 €) ainsi que la dotation de solidarité rurale, maintenue au même niveau qu'en 2024. La deuxième recette conséquente, est le fonds de péréquation départementale des taxes sur les droits de mutations, dont le montant prévu est sensiblement en baisse.

- **Autres produits de gestion courante** : 82 619 € dont locations communales : 21 119 €
- **Autres produits** : 61 500 € qui comprend le reliquat du remboursement par Groupama des dépenses liées au sinistre grêle.

- Excédent de fonctionnement reporté : 147 962,59 €



Investissement - Dépenses : 1 296 745,01 €

- **Dépenses hors programmes** : 620 935,18 € - Cette somme correspond au remboursement des emprunts communaux, à l'achat des locaux du bar brasserie et comprend le produit issu de la vente du bâtiment « Total ».

- **Dépenses de travaux réalisés en 2024** : 109 147,44 €

- **Programmes d'investissement 2025** : 566 662,39 €

Aménagement centre bourg : 7 126 €, Bâtiments communaux : 34 089,95 €, Voies et réseaux : 125 000 €, Réfection des voiries : 100 000 €, Renforcement réseaux : 20 000 €, Signalétique : 5000 €, Mobilier, Matériel : 27 300 €, Projet d'aménagement sentier « Ayguelongue » : 8000 €, Rénovation du groupe scolaire : 6 864,44 €, Aménagement Route d'Assat : 82 247 €, Projet rénovation vestiaires du stade : 244 000 €

- **Acquisition local attenant au bar brasserie** : 32 035 €

Investissement - Recettes : 1 296 745,01 €

Les recettes d'investissement, constituées de l'excédent 2024, du virement de la section de fonctionnement, du FCTVA, de la taxe d'aménagement, sont largement complétées par le produit de la vente de notre bâtiment.

Le budget 2025 reste convenable grâce aux ventes que nous avons réalisées. Ces recettes sont exceptionnelles et l'objectif de ces rentrées financières doit rester en priorité d'alimenter les investissements.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter la taxe foncière malgré la diminution de nos recettes. Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur nos ressources propres afin de financer notre fonctionnement sans sacrifier les investissements qui font d'Artigueloutan une commune attractive.

Urbanisme

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable de Travaux, Permis de Construire ou Permis d'Aménager) et si vos travaux sont terminés ou une partie des travaux est achevée, vous devez :

- Déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Cette formalité permet de signaler que les travaux de construction sont terminés. Elle doit être déposée à la mairie dans les 30 jours suivant la fin des travaux. La déclaration est faite sur un formulaire spécifique (cerfa n°13408).

Cette étape permet à l'administration de vérifier que la construction est conforme au permis de construire délivré.

- Déclarer auprès du centre des impôts (démarche possible en ligne : "Biens immobiliers" du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), à partir de votre espace particulier) dans un délai de 90 jours à compter de la mise à disposition des locaux, jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser.



Cette déclaration est obligatoire lorsque le Permis de Construire ou la Déclaration Préalable concerne la création de surface nouvelle ou un changement de destination. Le propriétaire doit alors soumettre cette déclaration au centre des impôts.

Pour en savoir plus :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/obligations-declaratives-0>

Recensement des habitants d'Artigueloutan en 2026

Cette enquête se déroulera du **15 janvier au 14 février 2026**. Ce recensement est très important : de sa qualité dépend le calcul de la population de référence, mis à jour et diffusé chaque année et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à notre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces...

La réponse au questionnaire du recensement sera possible par internet.



Fermeture du réseau "CUIVRE"

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications.

D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique.

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.



Dans ce contexte, **Orange** (anciennement France Télécom) a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Les services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc...) seront désormais assurés en premier lieu par la fibre optique dont le déploiement s'achève.

Si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe, il n'est pas nécessaire de vous abonner à internet ou à la télévision. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins.

Le réseau cuivre des services de téléphonie fixe et d'Internet sera définitivement fermé sur Artigueloutan en janvier 2026.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur et souscrire une offre sur le réseau fibre.

Quels sont les avantages de la fibre ?

Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.

Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.

Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique.

RETOUR SUR IMAGES - ARTIGUELOUTAN EN FÊTES



Carnaval 2025

Costumés ou déguisés, le carnaval de l'école est toujours un moment de rires partagés par les enfants, mais également par les enseignants et les parents...



Fêtes de la commune

Une première et belle organisation pour les nouveaux présidents du Comité des fêtes, ici sur la scène avec le groupe MIAMY.



Gala de danse

24 mai : Comme chaque année, l'association "LIVIA" a réuni danseuses, danseurs et les familles pour le bonheur de tous. Bravo aux artistes



Fêtes d'Artigueloutan

Le 15 juin, après la messe dominicale les remerciements de la commune pour les jeunes conscrits du Comité des fêtes en présence de nombreux élu(e)s locaux.

Fête de l'école

Cette année les enfants, enseignants nous ont transporté dans une autre galaxie avec leur fusée et mis la tête dans les étoiles.



Fête de la musique

Une soirée animée par de nombreux chanteurs et musiciens, avec la chorale de l'école, puis Artiguelout'en chœur, et les groupes Stormy Sunday, Silly Socks et Artishow.



Fête de la musique

L'équipe du Foyer rural au complet pour que la fête soit réussie, c'est du travail !
Merci à tous pour votre bonne humeur.





Historiquement ancré dans la région et connu sous l'ancien nom de **Laiterie de Pélissié**, **Groupe GMD Pau** est l'une des filiales de **GM Développement**.

Il s'agit d'un réseau d'entreprises indépendantes spécialisées dans la distribution alimentaire à destination des professionnels de la restauration et du commerce de détail, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

Une histoire enracinée dans le Béarn

Fondée il y a plus d'un siècle, Laiterie Pélissié, spécialisée avant son rachat dans la production de yaourts, a rejoint GM Développement en 1979, devenant ainsi Groupe GMD Pau en tant que grossiste alimentaire pour la restauration. Initialement centrée sur les produits frais, l'activité s'est élargie à l'épicerie en 1996, puis au surgelé en 2010. Une première extension de 500 m² a été réalisée en 2012 pour accompagner cette croissance.

Groupe GMD Pau – Pélissié SAS vient d'acquérir l'ancien site industriel de **Total E&P ASD** à **Artigueloutan**, marquant une nouvelle étape dans son développement logistique et territorial.



Un nouveau site pour soutenir une nouvelle ambition

Le site actuel, désormais arrivé à saturation, ne permettait plus de soutenir l'évolution de notre activité. Le choix s'est donc porté sur un site déjà existant sur la commune d'Artigueloutan. Localisé à seulement 6 km de nos infrastructures actuelles, il permet aux 22 salariés de rester proche de leur lieu de vie. Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme : conjuguer performance et responsabilité.

Le réemploi de ce site répond à une logique environnementale, sociale et économique. Bien sûr, il sera réadapté pour convenir à notre activité. Une extension du bâtiment est d'ores et déjà prévue, avec des aménagements conçus pour optimiser les flux internes et renforcer l'efficacité opérationnelle.

Un positionnement stratégique renforcé

Grâce à sa proximité avec les axes routiers majeurs, ce nouveau site permet à Groupe GMD Pau de conforter sa position comme acteur de la distribution alimentaire RHF dans le triangle Pau-Tarbes-Lourdes, tout en assurant une meilleure réactivité auprès de nos clients et partenaires.

Une vision portée par GM Développement

Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de GM Développement, qui regroupe plusieurs marques produits et filiales expertes de la distribution alimentaire tri-température (frais, sec, surgelé). Chaque entité est pensée pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients, qu'ils soient restaurateurs ou détaillants.

En complément, le site de Baudreix, situé au cœur des Pyrénées, accueille depuis peu une cave d'affinage avec pour mission de pérenniser l'affinage de fromages dans la zone AOP et IGP de la région (Ossau-Iraty, Tomme des Pyrénées). Certifié ECOCERT, ISO 9001 depuis 2019, et labellisé « Engagé RSE – Niveau Confirmé » par l'AFNOR depuis 2022, GM Développement affirme chaque jour son ambition d'un avenir responsable.





Nouvelle activité sur le village pour les amateurs de pétanque avec l'Amicale Boulistes Artigueloutanaise.



26 janvier : Les "Rendez-vous avec les arbres" plantation d'arbres dans notre pré communal. Arbres plantés par les enfants de l'école avec la participation de l'agglo pour s'adapter au changement climatique



8 mai 2025 : Cérémonie commémorative des 80 ans de la Libération en présence des enfants de l'école et de la chorale Artiguelout'en chœur. A la mairie, une exposition sur la libération des camps de concentration chargée d'émotion.



Un immense merci à M. Gréau qui assure bénévolement depuis presque 25 ans l'animation musicale de la fête de l'école.



Après la réception des nouveaux habitants et les vœux de Mme le Maire, nos aînés se sont retrouvés autour de la traditionnelle galette des rois.



Une des nombreuses activités du Foyer rural avec le section Couture - Cuisine - Patchwork.



Lors du vernissage de l'exposition dessin/peinture du 31 mai dernier, les 2 enseignantes Alexandra et Solène ont mis l'accent sur la qualité du travail réalisé tout au long de l'année par leurs élèves enfants et adultes. S'en est suivi un apéritif convivial offert par le Foyer rural.

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01

e-mail : mairie@artigueloutan.fr

Jours et heures d'ouverture au public

lundi : 08h30 - 12h00 / 16h30 - 18h00

mercredi : 08h30 - 12h00

jeudi : 16h30 - 18h30

vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30

Timbres, courrier, colis, opérations financières...

Tél. 05 59 81 74 89

Communauté d'Agglo Pau Béarn Pyrénées

2 bis, Place Royale - 64000 PAU - Tél. 05 59 98 78 00

Collecte des déchets

Tél. 05 59 14 64 30

Ordures ménagères : le mercredi après-midi

Tri sélectif : le mardi après-midi

- 1 semaine sur 2 à partir du 2 janvier

Déchets verts* : le mardi matin,

*sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h45

le dimanche de 9h00 à 11h45 + jours fériés

Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41

- Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h45

le dimanche de 9h00 à 11h45

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse) Permanence d'accueil le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h

SASS (Service Autonomie et Solidarité Séniors)

- CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) - Tél. 05 59 30 83 40

SDSEI (Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion) - Pau Agglo - Site Fébus - 31, Avenue du Général Leclerc - 64000 PAU - Tél. 05 59 02 60 95

Emploi - Insertion

- Mission locale à Pau, complexe de la République

Tél. 05 59 98 90 40

Incidents - Numéros d'urgence

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 08 40

Assainissement - CAPBP - Tél. 05 59 80 82 52

Electricité - ENEDIS - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64

Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43

SAMU : 15 - POMPIERS : 18

Cabinet Paramédical

12, Rue de la Vallée de l'Ousse

Infirmier - Thibaut Jourdanet

Tél. 07 61 04 27 00 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O.

Mélodie de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

Hypnothérapeute

Docteur Catherine Henri - Tél. 06 33 31 74 08

Réflexologie de Bien être - Pascale de Corbier

Tél. 06 41 20 24 41 - reflexologie-bienetre.com

Massages - Anne-Sophie Daure - Tél. 06 31 92 69 27

Contact : auxmainsdumonde@gmail.com

Cabinet Kinésithérapie :

Sophie Candelon - Tél. 06 75 99 54 22

4 bis, Rue de la Mairie (Ancienne mairie)

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 64 64 18 01

Association des Parents d'élèves - APE

Laure Petit - Tél. 06 46 76 34 62

Centre de loisirs

Les PEP64 - Xavière Ducoloner - Tél. 05 64 64 18 02

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22

Chrystèle Bordenave - Tél. 06 49 46 43 26

Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64

Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73

Dominique Bruel - Tél. 06 82 61 03 00

Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82

Les Tchoupinous - M.C. Salaün - Tél. 06 09 58 67 16

Relais des Berges du Gave - 41, av. du Colonel Gloxin

64000 PAU - Tél. 05 59 98 78 15

Mail : rpebergesdugave@agglo-pau.fr

Micro-crèche Câlines Doudou

Marie-Sophie Carpena - Tél. 06 11 18 58 69

Tennis Club d'Artigueloutan

Jean-Pierre Darget - Tél. 06 68 76 84 66 (Président)

Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Mayeul Prat - Tél. 07 85 31 70 61

Marius Izard - Tél. 06 46 66 16 10

ACCA (Association des chasseurs)

Yannick Salaün - Tél. 06 76 66 20 43

Football Club de la Vallée de l'Ousse

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Foyer rural

Co-Présidents : Marie Salaün - Tél. 06 72 72 22 25

Benoît Prat

Gym du dos - Noëlle Dupré - Tél. 06 83 77 45 01

Gym Sophro - Marie Salaün - Tél. 06 72 72 22 25

Dessin enfants - Solène Bessemoulin - Tél. 06 86 59 77 98

Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72

Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

Couture / Cuisine / Patchwork - Françoise Barbedette

Tél. 06 05 06 99 87 - Alba Rey - Tél. 06 32 55 35 87

Badminton - Marie Salaün - Tél. 06 72 72 22 25

Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Béarnais - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Rock and Country - Noëlle Dupré - Tél. 06 83 77 45 01

Autres activités et associations

Méthagri Pau-Est - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Agent Immobilier - Sylviane Prat - Tél. 06 75 67 81 03

Association LIVIA - Fitness et danses du monde

Amélie De Oliveira - Tél. 06 81 77 85 32

ABA Pétanque - Norbert Uros - Tél. 06 81 04 43 57

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture

Paysanne - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00

à noter sur votre AGENDA

Deuxième semestre

Samedi 13 septembre

Opération broyage de quartier

Samedi 13 septembre

Transhumance hivernale 2025

Dimanche 21 septembre

Vide grenier des Tchoupinous

Salle des sports

Fin septembre

Le traditionnel Tournoi de foot du FCVO

Football Club de la Vallée de l'Ousse

Au stade d'Artigueloutan

Mardi 11 novembre

Cérémonie de l'Armistice du 11 novembre 1918

Novembre

Repas du Comité des fêtes, date à définir

Vendredi 5 et samedi 6 décembre

Téléthon 2025

Commune centralisatrice Nousty

Le programme pour Artigueloutan vous sera dévoilé ultérieurement

De nombreuses animations d'octobre à janvier dans les 7 communes partenaires (Andoins, Lée, Ousse, Nousty, Idron, Sendets et Artigueloutan)

Vendredi 19 décembre

Marché de Noël de l'A.P.E. sous le préau de l'école
(Association des Parents d'Elèves de l'école publique d'Artigueloutan)

*Retrouvez
sur notre site
les animations à venir*

